

DÉLIBÉRATION
COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le treize septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Léa GUILLET, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING* et Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Jennifer GODIN, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Luc LÉPICIER

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	22
Votants	23

DCM n°172/2023 - 7.1.3

Budget 2023 de la commune - décision modificative numéro 003/2023

Rapporteur : Madame GILLOT

Une consultation relative à la rénovation du système de désenfumage de l'espace culturel Paul GUIMARD a été lancée. Seule l'entreprise EUROFEU de SAINT-LUCE-SUR-LOIRE y a répondu. La proposition financière s'élève à 4 651,78 euros TTC.

Les crédits inscrits à l'opération numéro 5412 s'avérant insuffisants, il est nécessaire de prévoir une décision modificative.

Section d'investissement

Augmentation des crédits			Diminution des crédits		
Opération	Compte	Montant	Opération	Compte	Montant
5412 (Espace culturel Paul GUIMARD)	21318 (Autres bâtiments publics)	5 000,00 euros	5411 (Gendarmerie)	21321 (Immeubles de rapport)	5 000,00 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

APPROUVE la décision modificative numéro 003/2023 du budget 2023 de la commune telle que présentée ci-dessus.

Délibération publiée le 28 septembre 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Luc LÉPICIER**



Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
ID : 044-200078079-20230919-DCM_172_2023-DE